REGLEMENT OFFICIEL « Les Foulées Boucalaises 2026 »

1 – L'association Salty Coaching organise le Jeudi 03 Septembre 2025, une course à pied sur route appelée les Foulées Boucalaises, limitée à 2.000 coureurs. La course des « Foulées Boucalaises » est inscrite officiellement au calendrier 2026 du Comité Départemental 40 des Courses Hors Stade F.F.A.

2 – Le Parcours Le parcours officiel est de 10 Km sur un tracé essentiellement urbain (Départ et arrivée au Fronton de Vieux-Boucau) Au départ du 10km, 3 SAS seront prédéfinis et identifiés : - de 40', de 40' à 50' et + de 50'. Les départs seront donnés par vagues, suivant ces SAS, à partir de 18h00. L'arrivée est prévue au Fronton de Vieux-Boucau, en cœur de ville.

3 – L'inscription et la participation est individuelle.

La participation du 10km est limitée à 2.000 participants. Elle est ouverte à toute personne, licenciée ou non licenciée, âgée de 16 ans et plus. Le droit d'inscription est de 12€. La course est gratuite pour les personnes en situation de handicap et les blessés de guerre. La clôture des inscriptions se fait dès que le quota est atteint ou au plus tard le 02/09/2025 à 19h. Les inscriptions individuelles se font uniquement en ligne via le site de notre partenaire www.pyreneeschrono.fr. Toute participation à cette compétition est soumise à la présentation et remise obligatoire par les participants à l'organisateur : - D'une licence sportive (FFA, FSGT, FSCF, UFOLEP, UNSS et USGEL) en cours de validité à la date de l'évènement sportif, - Ou pour les athlètes non licenciés à une Fédération Sportive d'Athlétisme, d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) de moins de trois mois à la date de l'épreuve. Cette attestation doit être déposer lors de votre inscription en ligne ou lors de votre remise de dossard. Elle est téléchargeable sur https://pps.athle.fr Quelle que soit la course, les mineurs devront valider leur inscription par la remise du questionnaire de santé dûment complété ainsi qu'une attestation parentale les autorisant à participer.

4– Les organisateurs sont couverts par un contrat d'assurances Responsabilité civile souscrit auprès de SMACL assurances. Les licenciés FFA et des autres Fédérations Sportives bénéficient des assurances attachées à leur licence de l'année en cours. L'assurance individuelle n'étant pas obligatoire mais recommandée, les coureurs doivent s'informer auprès de leur fédération des modalités. Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer personnellement. Un participant ne peut être titulaire que d'un seul dossard (même nom, prénom et adresse). La mairie de Vieux-Boucau et l'association Salty Coaching décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes ou dommages, quels qu'ils soient, durant l'épreuve (stationnement, vestiaires).

5 – Le chronométrage et les dossards électroniques Le chronométrage sera effectué par la société PYRENEES CHRONO. Tous les concurrents seront munis d'un dossard électronique qu'ils pourront conserver en souvenir. Le chronométrage ne s'arrêtera qu'au dernier arrivant. Les résultats des épreuves seront consultables, quelques heures après la course, sur le site www.pyreneeschrono.fr. Les dossards électroniques pourront être retirés le jour de l'épreuve à partir de 13h. Les dossards électroniques, devront impérativement être portés par chaque concurrent. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera tenue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

6 – Des récompenses seront remises aux trois premiers de la course du 10km (Homme et Femme) ainsi qu'au premier de chaque catégorie (de cadet à M7, femmes et hommes), et aux trois premiers handisports. Aucune réclamation ou contestation ne sera reçue à l'issue de la cérémonie des récompenses.

7 – Le Droit à l'image : Les concurrents, individuels et entreprises, inscrits en tant que tels, acceptent que leur image et leur nom soient diffusés dans les divers supports de communications de l'épreuve que les organisateurs pourront utiliser.

8 – La sécurité des participants sur le parcours est assurée par des signaleurs, des secouristes de la Protection Civile et un Médecin, encadrés par la Gendarmerie Nationale et la Police Municipale. Des ravitaillements sont assurés au 4ème km, au 7ème et à l'arrivée de la course. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement. La course partie, en cas d'incident grave sur le parcours, l'organisation se réserve le droit de la modifier par une déviation afin de neutraliser le secteur concerné par un incident, voire stopper l'épreuve.
9 – La participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.